

ANNEXE A.

DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS PUBLIQUES ET DE LA PAPETERIE,
BUREAU DE L'IMPRIMEUR DE LA REINE ET DU CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,
OTTAWA, 20 novembre 1890.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous faire rapport que, suivant vos instructions, M. Senécal et moi avons visité New-York, Philadelphie et Washington dans le cours du mois dernier, dans le but de recueillir des renseignements utiles à la gouverne de notre bureau d'imprimerie. Je joins à mon rapport celui de M. Senécal concernant différentes machines à imprimer que nous avons visitées ensemble. A Washington nous avons de nouveau visité le bureau d'imprimerie ; nous nous sommes renseignés davantage sur les détails de l'administration. J'ai aussi fait une étude plus complète du système en vigueur pour la distribution des documents publics. Pendant longtemps la distribution s'est faite sans plan arrêté ; on donnait les documents publics à tous ceux que les sénateurs ou représentants du peuple désignaient jusqu'à épuisement des exemplaires. Graduellement, en vertu de résolutions du Congrès, on arriva à imprimer un nombre fixe de documents, à moins que par une résolution l'une ou l'autre Chambre en voulut avoir un plus grand nombre. Notre comité collectif du Sénat et de la Chambre des Communes suit la même méthode ici.

En 1882, cependant, les autorités américaines s'aperçurent qu'il se faisait un grand gaspillage de ces documents, imprimés aux frais du public par le Congrès dans un but excellent, mais n'obtenant pas les bons effets que l'on avait en vue. Le but était, comme celui de tous les gouvernements représentatifs, de porter à la connaissance des électeurs les actes de leurs représentants dans la législature nationale ou dans le gouvernement exécutif, mais une quantité immense de ces documents allaient aux "vieux papiers."

Dans la même année 1882, le Congrès nomma une commission, composée du bibliothécaire du Congrès, du secrétaire du "Smithsonian Institute," et du surintendant des documents dans le département de l'intérieur ; le devoir de cette commission étant de faire rapport sur la méthode alors suivie pour l'impression et la distribution des documents, et de faire un projet de réforme. (J'aurais dû dire d'abord que les impressions publiques aux Etats-Unis sont sous le contrôle du département de l'intérieur.)

Voici quelques extraits très intéressants de l'important rapport fait par ces experts :—

"Le nombre de documents imprimés par autorité du Congrès, qui est de 2,324,254 pour le quarante-sixième congrès, et 1,354,947 pour la première session du quarante-septième congrès, a créé une profonde impression sur l'esprit des membres de la commission. * * * * *

"Ceux-ci ont aussi été étonnés du défaut d'ordre et d'économie dans la distribution de ces documents. La réforme principale à obtenir pour atteindre le but que l'on a en vue en imprimant ces documents est une diminution dans le nombre des agences de distribution. D'après le système actuel presque tous les documents, quelque soit leur coût et leur valeur, sont distribués par deux, trois ou quatre agences, chacune d'elles ignorant ce que les autres font, de sorte qu'il est impossible que les documents publics ne soient pas dans un très grand nombre de cas envoyés en double et même en triple aux mêmes personnes.

"Le comité est d'avis que l'on ne pourra arriver à aucune distribution de documents publics entièrement satisfaisante tant que tous ces documents, excepté ceux pour le service officiel, ne seront pas distribués par une seule agence, qui pourra empêcher les envois en double et sera obligée de tenir un compte strict de tous les documents qui lui seront confiés. A cette agence devront être adressées toutes les demandes de distribution.